



Changement de nom après divorce

Par **Nini 34**, le **30/01/2014 à 18:46**

Bonjour , rnrnJe viens de divorcer et j'ai une fille de 11 ans. Je suis avec une autre personne et nous souhaitons nous remarier.rnMa fille peut-elle prendre le nom de mon futur mari ?rnrn[/fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **amajuris**, le **30/01/2014 à 23:38**

bjr,rnvotre fille conserve le nom de famille donné à sa naissance (sauf adoption simple de l'enfant de son mari si cela est demandé). rnvotre futur mari n'a pas l'autorité parentale sur votre fille c'est son père qui la conserve.rnun enfant ne vas pas changer de nom à chaque fois qu'un de ses parents se remarie.rncdt

Par **Tisuisse**, le **31/01/2014 à 09:59**

Bonjour,rnrnComme dit précédemment, cette enfant doit garder le nom patriarcal qui figure sur son acte de naissance.